

Programme prévisionnel des investissements 2022-2028. Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et les CREPS

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

Le CESER note avec intérêt la poursuite des efforts du Conseil régional en direction des lycées.

Des éléments stratégiques et organisationnels restent à clarifier dans ce projet, notamment son articulation avec la politique éducative de la Région et le budget primitif. Des données complémentaires pourraient par ailleurs être apportées sur le nombre de lycéens concernés par filière de formation ainsi que les critères de choix des établissements bénéficiant de financements.

Des enjeux techniques, environnementaux et financiers sont soulignés concernant la rénovation des bâtiments. Le CESER est en accord avec l'orientation du Conseil régional consistant à demander l'application de la réglementation environnementale 2020 y compris dans les opérations de rénovation et de pérenniser le budget supplémentaire lié à la hausse du coût de l'énergie.

La qualité du cadre de vie de l'ensemble des acteurs concernés est soulignée, ainsi que l'importance d'un engagement spécifique vis-à-vis des lycées professionnels dans une période délicate.

La concertation des usagers des bâtiments est un élément capital, dont les modalités sont à préciser. Le CESER recommande en particulier de consulter les conseils de vie lycéenne et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative préalablement aux opérations mais aussi dans le cadre des bilans et évaluations. Des points consultatifs réguliers sur l'avancement des opérations seront également à réaliser auprès de la future instance régionale participative des jeunes.

Cette concertation doit permettre un regard paritaire femmes-hommes sur l'aménagement des espaces.

L'intégration des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive au PPI mérite d'être questionnée.

Concernant l'enseignement agricole, une évolution positive est relevée quant à l'investissement dans les exploitations agricoles des lycées.

Le CESER note avec intérêt la poursuite des efforts du Conseil régional en direction des lycées. Ce second Plan pluriannuel d'investissement (PPI) s'inscrit dans la continuité du PPI 1, tant au niveau du financement que des orientations.

Des éléments stratégiques et organisationnels à clarifier

Certaines opérations du PPI 1 restent à réaliser. Le CESER souhaite en connaître le détail par type d'opération, ainsi que les dates prévues de leur achèvement.

L'assemblée s'interroge également sur les liens entre ce deuxième PPI et la politique éducative de la Région.

Dans le projet de délibération sur le budget primitif, cinquante opérations en maîtrise d'ouvrage sont évoquées dans le pilier « jeunesse », sous-pilier « lycées ». Le CESER souhaite comprendre plus précisément les correspondances entre le budget primitif et ce projet de PPI.

Des éléments chiffrés gagneraient à être précisés, en particulier :

- Nombre de lycéens concernés ;
- Ventilation par filière de formation, générale et technologique : effectifs actuels et efforts financiers du PPI portant sur chaque voie.

Les critères de choix des établissements bénéficiant de financements doivent enfin être explicités.

Préciser les opérations du PPI 1 restant à réaliser : type d'opération et date prévue de leur achèvement en détaillant les correspondances entre le budget primitif et le projet.
Préciser le lien entre le PPI 2 et la politique éducative de la Région.
Présenter des chiffres sur le nombre de lycéens concernés par le PPI 2 et la ventilation par filières de formation.
Expliciter les critères de choix des établissements bénéficiant de financements.

Des enjeux techniques, environnementaux et financiers concernant la rénovation des bâtiments

Le projet de PPI met fortement l'accent sur le changement du système de chauffage des bâtiments. Pour les bâtiments où des fuites et / ou des problèmes d'isolation existent, ce changement ne résoudra pas la cause structurelle des difficultés. De nombreux établissements pourraient ainsi continuer à demeurer en difficulté financière. Le budget pédagogique serait dès lors pénalisé par l'augmentation de la part des dépenses dédiée à l'énergie.

Le CESER souhaite être informé sur la planification et la nature des travaux engagés, qui doivent permettre de résoudre les défauts structurels, de réduire la facture énergétique et d'assurer également le confort d'été. Un retour d'expérience sur les premières opérations est par ailleurs demandé.

Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre ses efforts sur les solutions techniques retenues pour l'isolation, en favorisant l'application de la réglementation environnementale 2020, y compris dans la rénovation.

Concernant les marchés qui seront engagés, l'assemblée souhaite rappeler l'importance d'une clause d'éco-socio-conditionnalité visant entre autres à l'intégration de personnes éloignées de l'emploi sur les chantiers.

Au sein de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), placer sur des lignes budgétaires séparées 1) Les fluides et 2) Les projets pédagogiques, sportifs, de vie lycéenne...
Péréniser le budget supplémentaire prévu pour les dépenses énergétiques.
Réaliser un retour d'expérience sur les premières opérations.

Qualité du cadre de vie et concertation, des éléments essentiels

Le CESER tient à rappeler l'importance d'un cadre de vie et de formation de qualité, pour participer à la réussite scolaire et éducative des apprenants, quelle que soit la voie choisie.

Dans une période de réforme envisagée de l'enseignement professionnel, le CESER tient à souligner que les lycées professionnels doivent faire l'objet d'un engagement particulier.

Le CESER note avec intérêt que le projet prévoit une concertation des usagers concernés (p. 17), sans en préciser les modalités.

Le CESER rappelle l'importance de prendre en compte la parole des lycéens et lycéennes (*via* les conseils de vie lycéenne notamment) et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans les études préalables, bilans et évaluations. Cela pourrait également faire l'objet en parallèle de points réguliers au sein de la future instance régionale participative des jeunes annoncée par le Conseil régional.

Il est capital de permettre un regard paritaire sur l'ensemble des aménagements projetés, en particulier l'organisation spatiale.

Expliciter les modalités de concertation envisagées.

Consulter des conseils de vie lycéenne et les acteurs de la communauté éducative dans le cadre des concertations préalables à la mise en œuvre des aménagements envisagés, mais aussi pour les bilans et évaluations réalisés.

Réaliser des points consultatifs réguliers sur l'avancement des opérations auprès de la future instance régionale participative des jeunes.

Prévoir des modalités de concertation permettant un regard paritaire femmes-hommes sur l'organisation des espaces.

Éléments spécifiques sur les CREPS et l'enseignement agricole

Les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) occupent une place particulière dans le paysage éducatif et sportif. Le CESER s'interroge sur leur intégration au PPI 2, s'agissant d'établissements qui assurent également des missions pour le compte de fédérations sportives en parallèle d'une offre de formation qui rentre dans un champ concurrentiel.

L'assemblée relève positivement la proposition de baisser le taux d'autofinancement des investissements dans les exploitations agricoles des lycées. La cohérence avec le pacte alimentaire s'en trouve renforcée.



Proposition de la Commission 1 : « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Vote sur l'avis du CESER

« Programme prévisionnel des investissements 2022-2028. Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et les CREPS »

143 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine